

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**NOTE DE SYNTHESE RELATIVE AU RAPPORT AU
CONSEIL DE TERRITOIRE**

■ **Demande de subvention d'investissement dans le cadre du financement de l'opération Confortement tronçon Fabres/Vidale - Dérivation Camoins/Aubagne**

Erreur ! Aucune variable de document fournie.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses opérations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Descriptif de l'opération concernée :

Par délibération PEDD 010-1635/15/CC du 21/12/2015 a été approuvé la création de l'opération « confortement du tronçon Fabres-Vidale de la dérivation de Camoins-Aubagne du Canal de Marseille » (opération 2015118700).

Cette opération est nécessaire afin de réaliser des travaux de mise en sécurité permettant de mettre à l'abri les zones urbanisées denses existantes en contrebas du canal.

Les travaux consistent en un busage du canal sur 550 ml par une conduite DN 1500 autoporteuse, fondée sur pieux.

La présente délibération vise à approuver l'augmentation de l'autorisation de programme de l'opération « confortement du tronçon Fabres-Vidale de la dérivation de Camoins-Aubagne du Canal de Marseille » pour un montant de 700 000 euros HT ainsi que la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière et à signer tous les documents y afférents.

Par ailleurs, par délibération PEDD 006-1470/15/CC du 20 novembre 2015 a été approuvé le contrat de protection et d'économie de la ressource en eau (CONPERE) entre l'Etat, l'Agence de l'Eau et la Communauté Urbaine Marseille-Provence. Ce contrat comporte un programme précis d'études et de travaux stratégiques pour la période 2015-2018.

L'opération « confortement du tronçon Fabres-Vidale de la dérivation de Camoins-Aubagne du Canal de Marseille » est inscrite dans ce programme.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 2 700 000,00 euros HT.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES
Agence de l'Eau RMC	18,89 %	510 030,00 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	81,11 %	2 189 970,00 euros